



MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY
565, Ave. de Buckingham
Gatineau, Québec
J8L 2H2

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry.

QUE le règlement numéro 2026-02 relatif au code de déontologie des élus sera adopté à la séance extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 février 2026.

À COMPTER DE 18 h 40, à l'hôtel de ville situé au 565 Ave. de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2H2.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur les sujets figurant à l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du règlement numéro 2026-02 relatif au code de déontologie des élus.
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance

DONNÉ à Gatineau, ce 19^e jour de février 2026

Mario B. Briggs

Mario Briggs
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Mario Briggs, directeur général et greffier trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet et à l'hôtel de ville, le 19 février 2026 entre 9h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 février 2026

Mario B. Briggs

Mario Briggs
Directeur général et greffier-trésorier